

20.07.2010 – 07:42 Uhr

comparis.ch : enquête représentative sur les us et coutumes de la conduite en été... - En voiture, mieux vaut ne pas freiner pieds-nus

Zürich (ots) -

Un tiers des Suisses ont déjà conduit sans chaussures ou en tongues. Les hommes préfèrent être pieds-nus, et les femmes préfèrent les tongues. C'est ce qui ressort d'une enquête représentative menée par comparis.ch, le comparateur sur internet. S'il n'est pas interdit de conduire sans chaussures ou en mules de plage, cela peut revenir cher en cas d'accident.

Pour le plus grand plaisir de tous, l'été s'est installé en Suisse depuis quelques semaines. Les jours de grande chaleur, il est bien tentant de monter dans sa voiture avec des chaussures réduites au minimum, ou même pas chaussé du tout, et de mettre les gaz. comparis.ch, le comparateur sur internet, a voulu savoir à combien de gens c'était déjà arrivé. « Vous est-il déjà arrivé de conduire pieds-nus ou en tongues ? » Mandaté par comparis.ch, l'Institut GfK a posé cette question en juillet à environ 1 000 personnes résidant en Suisse romande ou alémanique.

34 % des automobilistes interrogés ont déclaré s'être déjà au moins une fois installés au volant pieds-nus, et presque autant, 36 %, l'avoir fait en tongues ou en mules de plage. Il est frappant de constater que les plus de 50 ans sont ceux qui ont le moins souvent conduit sans avoir des chaussures appropriées : seulement un quart d'entre eux environ. En revanche, les 30 et 49 ans sont ceux qui l'ont fait le plus fréquemment : 40 % ont ainsi déjà conduit sans chaussures du tout et 44 % au moins une fois en tongues, soit presque autant que les jeunes conducteurs de moins de 30 ans (43 %). Par contre, les conducteurs aux pieds-nus sont moins répandus dans cette tranche d'âge (36 %).

Il existe aussi des différences entre les hommes et les femmes : les premiers conduisent plus souvent pieds-nus (40 % des hommes contre 28 % des femmes), mais les secondes le font plus souvent avec des tongues aux pieds (37 % des femmes contre 34 % des hommes). Il est également à noter que les personnes interrogées ayant un niveau de formation élevé avaient plus tendance à conduire pieds-nus que celles ayant un niveau de formation plus bas.

Pas formellement interdit, mais pas du tout recommandé ! Conduire sans chaussures ou avec des chaussures inappropriées comme des tongues, des talons aiguilles ou même des bottes de ski, n'est pas interdit par la loi. L'article 31 de la loi sur la circulation routière (LCR) stipule que « le conducteur devra rester constamment maître de son véhicule de façon à pouvoir se conformer aux devoirs de la prudence ». Alors tant que tout va bien, rouler en tongues ou pieds-nus ne présente pas de problème. En revanche, la police cantonale de Zurich explique que si l'automobiliste a un accident dû à la façon dont il est chaussé, il doit s'attendre à ce qu'une action pénale soit engagée à son encontre et à en supporter les conséquences. Concrètement, cela signifie qu'il peut se voir retirer son permis de conduire.

L'association suisse d'assurances (ASA) conseille instamment de ne

pas conduire en tongues ou en chaussures inappropriées à la conduite, quelles qu'elles soient. Interrogé par comparis.ch, son porte-parole, Frank Keidel, a insisté sur le fait que le pied pouvait glisser sur la pédale. Conduire pieds-nus aussi est risqué, parce que cela empêche de freiner avec force. Mais ce n'est pas tout : en cas de sinistre, l'assureur vérifiera s'il y a eu négligence grave ou pas. Si c'est le cas, il pourra réduire les prestations servies au titre de la casco complète ou recourir contre l'assuré en responsabilité civile. Dans ce cas, l'assuré serait obligé de prendre à sa charge une partie des dépenses engendrées par le sinistre.

Contact:

Richard Eisler

P.D.G.

Téléphone : 044 360 34 00

Courriel : media@comparis.ch

<http://fr.comparis.ch/auto>

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003671/100607238> abgerufen werden.